



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville;

Que lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le 23 septembre 2024 au 351 rue Turgeon à Hébertville, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure #2024-007 :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ
100 chemin de l'Érablière lot 4 685 228

NATURE ET EFFETS

Le propriétaire désire implanter un bâtiment accessoire en cour avant à une distance de 3.52 mètres plutôt que 6 mètres tel qu'exigé dans la grille de spécification 202V.

La présence d'un cours d'eau empêche une implantation en cour arrière ou latérale.

Tout intéressé pourra se faire entendre par l'inspecteur en bâtiment relativement à la demande ci-haut le **23 septembre 2024 entre 13h et 16h**.

Donné à Hébertville, ce 9^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-quatre.


Sylvain Lemay
Directeur général
et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal, et ce en date du 9 septembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-quatre.


Sylvain Lemay
Directeur général
et greffier-trésorier